

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Puisque la Commission canadienne du blé est en mesure de disposer du blé et de l'orge et d'exercer un contrôle sur le lin et le colza, il est regrettable, mais réel, que les organismes du gouvernement pourront dissimuler les quantités de grains qu'ils vendront et les prix obtenus. Même la Commission canadienne du blé éprouve des difficultés à connaître le destinataire et le prix des grains vendus dans le monde. Sans doute que les circonstances qui ont marqué le récent plébiscite concernant le groupe consultatif de la Commission canadienne du blé auront un effet favorable à cet égard.

Le présent bill ne réussit pas à régler les principaux problèmes qu'éprouve l'industrie céréalière aujourd'hui. Il ne permettra nullement d'améliorer le système de transport ou le système de manutention des grains. Depuis la dernière élection, nous avons vu jusqu'à quel point notre système de transport des grains était à la merci des arrêts de travail déclenchés par un petit nombre de personnes membres de syndicats de faible importance et occupant des postes clés dans le transport des grains. Ce serait trop beau de penser que le transport des grains ne connaîtra plus d'interruption après les grèves éprouvantes que nous avons connues.

Le Parlement a fait revenir au travail les manutentionnaires de céréales de Vancouver et a voté une loi pour mettre fin à la grève de la voie maritime. On aurait pu prévoir les problèmes de Vancouver et les régler mieux et plus facilement. Même maintenant, les débardeurs de Montréal n'ont pas repris le travail et l'exportation des céréales de l'Ouest, sans être totalement arrêtée, est considérablement ralentie. Actuellement, il n'y a que trois ou quatre postes de mouillage disponibles dans les ports du Saint-Laurent qui sont ouverts, tandis qu'il y en a 8 ou 10 vacants à Montréal, ce qui fait qu'une douzaine de bateaux attendent dans le golfe. Il est presque certain que le port de Montréal perdra peu à peu sa fonction de point de départ des grains d'exportation et qu'il faudra ouvrir d'autres postes d'exportation pour nos céréales. Ce bill en soi n'améliore pas la situation; en fait, il va probablement la rendre pire. La solution est évidente: il faut ouvrir d'autres voies d'exportation, par Portland ou par l'Orégon peut-être, ou encore agrandir les installations de Churchill. Ce n'est qu'en élargissant au maximum les domaines d'exportation que l'on pourra assurer aux céréaliculteurs de l'Ouest d'autres débouchés pour leurs produits.

Pour en revenir aux problèmes de transport, ce bill ne parle pas de l'abandon des lignes secondaires; or, la question fait actuellement l'objet d'un grand débat. Le ministre chargé de la Commission du blé tient tout le pays dans l'émoi à cause d'une hypothèse comme quoi la moitié des lignes ferroviaires seront abandonnées l'an prochain. Cela a consterné inutilement bien des habitants des Prairies. Il se peut que de nombreux embranchements ferroviaires des Prairies soient désaffectés. Le camionnage du grain devra donc se faire sur de plus grandes distances. L'expérience vécue à cet égard dans les immenses plaines des États-Unis semble indiquer que le camionnage économique du grain sur des distances beaucoup plus grandes que celles auxquelles nous sommes habitués est à la fois pratique et faisable.

C'est la commission du blé qui sera chargée en grande partie de l'application du bill. La Commission possède un dossier de tous les agriculteurs, et on suppose que c'est en fonction de ceux-ci que les paiements seront versés. De façon générale, la Commission du blé a en général été le fidèle serviteur des producteurs même si, à certaines occasions, elle a été fortement influencée par les décisions

politiques du gouvernement. A mon avis, la Commission du blé a été mal renseignée sur les perspectives du grain pour l'année à venir. Alors que le prix du blé à Chicago s'est maintenu aux environs de \$3.50 au cours de la présente année, la Commission en a maintenu le prix à \$5.00 de janvier à avril. Il semble que le prix à Chicago reflète la position des producteurs quant à ce que devrait être le prix du blé. Il se peut certes que ce ne soit pas nécessairement juste, mais il s'agit semble-t-il, d'un bon baromètre financier.

● (1640)

Tandis que la Commission du blé maintenait le prix à \$5, on a prétendu que le prix du blé devrait être plus élevé, à cause de l'insuffisance des stocks. L'autre jour encore, le prix a été abaissé de 54c. à \$4.46 par la Commission du blé, afin de faire concurrence aux États-Unis à propos d'une vente de blé au Japon. Le prix du blé fixé par la Commission du blé exerce une grande influence sur les projets des cultivateurs pour l'année suivante. La Commission du blé était sans doute incapable d'offrir des quantités considérables de céréales entre janvier et avril, de sorte que le prix est demeuré élevé, afin de dissuader celui qui voudrait réclamer une cotation. Je crois que cette façon d'agir de la Commission du blé rend un mauvais service au cultivateur qui tente de planifier sa production pour l'année suivante.

Quant au bill et à l'avantage qu'il peut offrir à l'industrie céréalière, de nombreuses questions restent sans réponse. Il est souhaitable, semble-t-il, que l'industrie céréalière reçoive un soutien quelconque, mais quand il faut déterminer la façon de procéder, on se rend compte combien un programme de ce genre est complexe. Le bill ne fait pas exception. La complexité vient essentiellement de la nature et de la structure de l'industrie. Il y a environ 175,000 titulaires de permis et nous nous attendrions à ce que le nombre reste le même ou augmente. Le nombre de personnes concernées est énorme. Certaines sont de gros exploitants qui possèdent des milliers d'acres tandis que d'autres ont des exploitations plus modestes.

La situation se complique aussi du fait que les cinq principaux grains visés ne sont pas cultivés en égales quantités dans les diverses régions des Prairies. Par exemple, dans ma circonscription de Dauphin, la graine de lin et la graine de colza représenteraient, relativement, une partie beaucoup plus grande des ventes de chacun des agriculteurs que dans le sud de la Saskatchewan. Le mécanisme qui déclencherait le paiement aux producteurs doit dépendre presque entièrement de la production et de la vente du blé. Si les récoltes ou les ventes de blé sont mauvaises, on effectuera les paiements. Je suis presque certain que le bill avantagera surtout les producteurs de blé des Prairies dont la plupart se trouvent en Saskatchewan.

L'absence de dispositions dans le bill en vue de versements à l'échelle régionale témoigne d'une très grave lacune. Faute d'une telle disposition, le bill ne pourra pas répondre efficacement aux besoins du Manitoba. Une analyse des montants en jeu montrerait que le bill ne coûtera pas très cher au Trésor fédéral. Comme, selon toute probabilité, l'inflation continuera, les versements resteront toujours moins onéreux que si l'on avait fait les calculs en dollars constants.